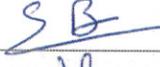
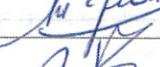
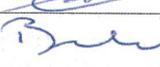


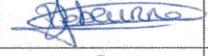
4^{ème} comité de rivière du bassin versant de la Têt

Compte rendu de réunion
7 juillet 2016 à 16h00 (à BAHO)

L'ensemble des productions liées au contrat de rivière est en ligne sur
www.bassintet.fr > espace documentation > contrat rivière

Feuille de présence

NOM PRENOM	ORGANISME	EMARGEMENT	Je souhaite recevoir les informations par mail à l'adresse suivante
MATEU Françoise	Agence Eau Tpt		francois.mateu@eau-rmc.fr
BERNAT Claire	" "		claire.bernat@eau-rmc.fr
SEGALEN Antoine	PNRPC		antoine.segalen@pnrpc.fr
LEZEAU Jacky	ONEMA		sd66@onema.fr
EBRAND Etienne	RTM-ONF		etienne.ebrand@onf.fr
GRAU N. Christine			
DOUSQUET Bernard			
DOMENECH Alain	CDE Angles Caples		domenech.alain.0508@orange.fr
BAUZIL Jean Claude	S.M.B.C		jeanclaude.bazil@pse.fr
VERNET Jean Louis	SMBC		
DUCASTY Roger			
Majoral Roger	ACAV SMBVT		
JAFFARD Sandrine	ACAV		
JORDA Claude	CA 66		
BERTINAND Jean	CA 66		

NOM PRENOM	ORGANISME	EMARGEMENT	Je souhaite recevoir les informations par mail à l'adresse suivante
BUSCAIL Roxlye	Parc Naturel Normandie		buscail@univ-pap.fr
DUMONTIEN Marc	Parc naturel marais du golfe de Lion		marc.dumontien@aires-mars.fr
CHARRON Eméric	CDGG		emeric.charon@cdgg.fr
LABAU Jean-Baptiste	CC. Roussillon Conflent		jb.labau@roussillon- conflent.fr
ALST Christelle	DSTM		
CAROL FABRIZ	SMBVT		
DEBEURNE Fanny	SMBVT		
DAVID NIBEL	SMBVT		

Excusés : Mr Pierre MAURY, président du SMBVT, Mr Jean PAUL BILLES, président du SCOT plaine du Roussillon, Mr Francis CLIQUE, vice-président de Perpignan Méditerranée Métropole et de la CLE des nappes du Roussillon, Mr Albert PARES, Fédération départementale pour la pêche et la protection des milieux aquatiques, Mme Agnès PAILLET chargée de mission prévention des inondations à la Région Languedoc Roussillon, Mr Denis PELOUSE, chambre de commerce et d'industrie, Mrs Paul CHEMIN et Gabriel LECAT de la DREAL, Mme Florence LASSALE du conservatoire du Littoral, Mr NAVARRO de la fédération départementale des chasseurs, Mme Giselle SANTANA ARS.

1 - Ouverture et introduction de la réunion

Mr Henri SENTENAC, vice-président du comité rivière et SMBVT ouvre la réunion en remerciant la Ville de BAHO et son maire, Mr Patrick GOT, d'accueillir ce 4e comité. Il souhaite la bienvenue aux participants et présente l'ordre du jour ;

1. retour sur l'avant projet de contrat de rivière et la délibération du comité de bassin
2. bilan des actions les plus significatives engagées en 2015 + émergence nouveaux projets
3. avis du comité rivière sur la méthodologie d'élaboration du PGRI Têt
(plan de gestion de la ressource en eau superficielle).

Mr SENTENAC précise que l'avant projet du contrat rivière (validé localement en juillet 2015) a été présenté en MISEN66 au cours de l'été 2015 puis au niveau du comité de bassin à LYON en octobre, par Mr Francis CLIQUE (vice-président du SMBVT) et les agents du SMBVT. Le dossier a reçu un **avis favorable**, encourageant ainsi les acteurs de la vallée et confortant le SMBVT dans son action. Il mentionne que les acteurs de l'eau sont nombreux sur le bassin et qu'il n'est pas toujours facile de réaliser ce travail et faire converger les projets.

Le vice-président indique qu'il est également important de présenter les recommandations émises par le comité de bassin. Elles constituent des voies de progrès que le travail d'animation du SMBVT a permis d'explorer ; de nouveaux projets ont émergé et seront présentés au cours de la réunion.

Enfin, insistant sur l'importance de l'enjeu de la gestion de l'eau de surface sur le bassin de la Têt, Mr SENTENAC rappelle les principales difficultés et la nécessaire implication de tous les acteurs. Il indique à cet effet qu'après de multiples sollicitations, les élus du syndicat ont obtenu des services de la DDTM les éléments nécessaires à la construction d'une méthodologie et d'une feuille de route qu'il convient, pour avis, de présenter au comité rivière. Il cède ensuite la parole à Mr. Fabrice CAROL, directeur du SMBVT.

2 - Rappels sur l'avant projet présenté au comité de bassin

Après avoir rappelé les modalités de la concertation (technique et politique) mises en œuvre sur le bassin ainsi qu'à travers le comité rivière, F. CAROL revient sur les **enjeux de l'avant projet** :

- la gestion quantitative de l'eau de surface,
- l'altération de la morphologie des cours d'eau et la continuité écologique
- les pollutions diffuses ou domestiques
- la pression du risque inondation : PAPI (bilan à mi-parcours réalisé en juin 2015)
- les besoins en termes de fédération, sensibilisation et animation à l'échelle du bassin

Ces 5 enjeux sont déclinés en **12 sous objectifs** autour desquels s'organisent 43 familles d'actions portant à plus de 30 millions d'euros les investissements prévus par les acteurs locaux sur une durée de 3 ans à compter de juin 2015. Ces investissements, bien qu'à prendre avec précaution (ils incluent des actions parfois engagées au moment de l'avant projet, comportent des estimations, etc.) reflètent la dynamique enclenchée à l'échelle du bassin même si le travail de fédération reste encore à consolider. Il est souligné que le contrat de rivière en version définitive sera beaucoup plus ciblé et comportera possiblement moins d'actions mais celles-ci seront préférentiellement des actions prioritaires, ambitieuses et en lien direct avec le SDAGE sans que cela ne soit pénalisant pour des actions financées par ailleurs mais pour lesquelles le contrat (et objectifs) doit rester un document cadre.

3 - Les recommandations du comité de bassin

F. CAROL résume les recommandations du comité de bassin (délibération disponible au SMBVT) :

- le comité félicite le travail accompli et encourage les acteurs à poursuivre
- il recommande de programmer dans les meilleurs délais les actions prioritaires, notamment les opérations de restauration morphologique fléchées dans l'avant projet et liées à la **restauration du lit** de la Têt aval (aval Vinça). De travailler également sur la Basse et le Bourdigou.
- d'engager une réflexion globale sur les **zones humides**, c'est-à-dire que le SMBVT porte une stratégie à l'échelle du bassin et s'appuie sur les MOA locaux.
- d'étoffer les actions sur le volet agricole, notamment en ce qui concerne la réduction des intrants > **pesticides**
- d'animer la concertation pour le déploiement de la compétence **GEMAPI à l'échelle du bassin versant, faire évoluer le SMBVT vers un syndicat de travaux** (consolider ses moyens)
- de réaliser un **PGRE** dans les meilleurs délais
- de continuer à articuler les outils PAPI, contrat, Sage, etc.

4 - Principales avancées depuis juin 2015 et nouveaux projets

Entre Juin 2015 et juillet 2016 de nombreux projets et actions ont été engagés. Volet par volet du contrat, les projets les plus significatifs ont fait l'objet d'une synthèse afin de mettre en évidence les conclusions qui pour certains vont étayer le dossier de contrat rivière définitif > **Cf. diaporama**. L'on notera le projet de revalorisation des berges de la Têt porté par PMM pour lequel le SMBVT et plusieurs experts locaux ont été saisis afin de livrer des éléments techniques. L'avant projet - et le tracé précis du cheminement amont et aval perpignan- devrait être présenté pour avis à l'automne.

- **Avril 2016** ; lancement de **l'étude SOCLE** (schéma d'organisation des compétences locales de l'eau). Afin d'organiser le déploiement des compétences GEMAPI (et hors GEMAPI), le SMBVT a souhaité élaborer, en concertation avec les collectivités membres, un schéma d'organisation cohérent entre tous les échelons et sur l'ensemble du territoire. In fine, il s'agit d'adapter les statuts du SMBVT et de ses collectivités membres pour passer en mode opérationnel.

Concernant les nouveaux projets qui ont émergé en 2016,

- sur le volet de la qualité de l'eau le SMBVT a réuni un groupe de travail thématique dont les conclusions pourraient amener le syndicat à se positionner en qualité de maître d'ouvrage d'un **suivi de la qualité des cours d'eau ou de zones ciblées prioritaires**. Fréquences et modalités restent à déterminer mais la conclusion est motivée par le fait que le SMBVT apparaît comme adapté pour mettre à disposition et assurer l'animation territoriale issue de l'exploitation des résultats. Un suivi est actuellement réalisé, mais uniquement tous les 3 ans, par le SATESE dont l'objet diffère sensiblement de celui du syndicat tout en étant complémentaire. A l'automne, une nouvelle séance de travail technique permettra de livrer les conclusions définitives.
- Suite à la demande de certains acteurs lors du 2e comité de rivière, le SMBVT a également souhaité travailler sur la question des **macros-déchets ou déchets flottants** en lien à la fois avec la qualité des cours d'eau et la gestion des risques. Il a élaboré un trame de travail (fiche projet) visant à créer un groupe de travail thématique sur le sujet auquel seraient associés le parc marin, l'université, les fédérations de chasse et de la pêche, le SYDETOM, le CD66 (porteur d'un plan de gestion des déchets en cas de crise), etc. A partir de l'automne, le groupe de travail sera saisi pour construire une approche méthodologique qui fera l'objet d'une fiche action dans le contrat de rivière définitif.
- Lors de la construction de l'avant projet, la chambre d'agriculture des PO (CA66) et le SMBVT se sont entretenus sur la possibilité de **travailler sur les pollutions diffuses et les intrants de type pesticides**. Un projet avait été fléché et une action sous maîtrise d'ouvrage CA66 a finalement pris corps et sera financée à travers un accord cadre entre l'agence de l'eau et la Chambre. En lien avec les objectifs du contrat de rivière, cette action permet en outre de répondre favorablement aux recommandations du comité de bassin.
- L'avant projet de contrat rivière comportait des actions sur les **zones humides** (portées par le PNR, réserves naturelles ou encore PMM) mais plutôt ponctuelles et localisées dans l'espace malgré leur nombre et l'importance des enjeux en termes de services rendus : zones d'expansion de crues, soutien d'étiage, alimentation des captages ou des nappes... Pour donner suite aux recommandations du comité de bassin quant à la possibilité d'engager un plan de gestion à l'échelle globale, le SMBVT a réuni un groupe de travail "zones humides" constitué des principaux acteurs locaux compétents en la matière. Le groupe de travail a confirmé le besoin de développer une stratégie globale, intégrant la notion de services rendus (les approches existantes sont essentiellement tournées vers l'aspect biodiversité ou patrimonial). L'objectif est de rester relativement pragmatique, d'utiliser et exploiter au mieux les données existantes (notamment Atlas du CD66) afin de dresser une carte de vulnérabilité des zones humides. Cet outil, porté par le SMBVT sera d'une grande utilité aux acteurs locaux ; une sorte de document cadre permettant de mettre en évidence et de travailler sur les priorités et bénéficier de financements.

Concernant les projets qui se lancent en 2016,

- Le contrat de rivière vise une opération pilote de **restauration physique du lit de la Têt aval**. Après avoir fait l'objet d'une validation technique et financière, un **suivi topographique de l'incision du lit** va pouvoir être engagé dès l'automne 2016 par le SMBVT. Ce suivi sera réalisé avec des techniques innovantes et inédites (drones et global mapping). Il permettra de compiler les données dans le temps et l'espace (tous les 3 ans) ainsi que d'affiner les connaissances pour préparer le cahier des charges d'un avant projet inscrit au contrat. Le cahier des charges sera validé fin 2016. Il est prévu la participation de la chambre d'agriculture pour la qualification des enjeux agricoles.

F. CAROL insiste ensuite sur l'articulation et la **complémentarité PAPI et Contrat de rivière**. En ce sens il laisse la parole à Mr. David RIPOLL - chargé de mission PAPI au SMBVT - pour présenter les projets "PAPI" qui vont démarrer en 2016.

- **Lancement d'un observatoire territorial des risques**. Dans le cadre de leur PAPI respectifs, le SMBVT et le Syndicat du Réart ont conventionné avec l'AURCA (Agence Catalane d'Urbanisme) afin de se doter d'un outil performant pour suivre l'évolution de la vulnérabilité du territoire face aux risques. Outil intégrateur, donnant lieu à la définition d'indicateurs spécifiques et permettant de mutualiser les moyens, cet outil se veut être une aide à la décision pour les élus et l'urbanisme.
- Toujours dans un souci de cohérence technique et d'économies d'échelles, sur l'ensemble du territoire commun du **TRI Perpignan**, les syndicats de la Têt, de l'Agly, du Réart et du Tech se sont associés dans un groupement de commandes pour contracter un assistant à maîtrise d'ouvrage pour l'élaboration de la **stratégie locale de gestion des risques**.

- Après le succès de la mise en œuvre de 45 **plans communaux de sauvegarde** sous le pilotage du SMBVT, plusieurs collectivités territoriales ont souhaité disposer de la même prestation : un nouveau marché vient d'être lancé pour **17 communes** supplémentaires.

5 - Plan de Gestion de la ressource en eau (PGRE) ; méthode

La parole est ensuite donnée à Mlle. Fanny DEBEURNE, chargée de mission gestion quantitative qui présente les actions les significatives engagées en 2016 sur le **volet gestion quantitative** :

- Grâce à l'animation et sous le pilotage du SMBVT, **47 canaux du bassin** se sont associés dans un groupement de commandes pour l'achat, l'installation et l'étalonnage de dispositifs de comptage. Chaque ASA a conventionné avec le SMBVT et reverse sa quote-part d'autofinancement. L'action a permis de générer d'importantes économies d'échelles et de drainer des financements justifiés par une action d'envergure et techniquement cohérente. Pour sa part, l'investissement du SMBVT a porté sur du temps agent, du conseil, le montage technique et administratif du dossier, l'aide aux ASA pour l'installation et le déploiement des appareils, et la réalisation des courbes de tarage (23 échelles, 18 jaugeages, 3 tarages habilités et 1 compteur).
- Pour la deuxième fois en 3 ans, le SMBVT a relancé un travail sur 6 mois au niveau de la **vallée de la Rotja**. Avec l'aide d'un stagiaire de MASTER il réalise, pour le compte des usagers locaux (ASA, usiniers hydro-électriques, pisciculture) des campagnes de jaugeages hebdomadaires destinées à améliorer la connaissance sur les débits d'étiages et les besoins liés aux usages. A terme, il s'agit d'élaborer progressivement et en concertation entre tous les usagers de la vallée, un plan local de gestion de la ressource en eau (PLG) agrémenté d'un programme d'actions éligibles à financements.

Fanny DEBEURNE présente ensuite la méthodologie pour élaborer le PGRE. **Le périmètre du plan de gestion** porte sur l'ensemble du bassin versant de la Têt. Toutefois, le travail sera conduit à 2 échelles emboîtées: 1/ PGRE sur l'ensemble du bassin, pour les actions et mesures globales illustrant par ailleurs les liens amont-aval. 2/ Plans Locaux de Gestion (PLG) sur les bassins les plus déficitaires (Lentilla, Rotja, aval de la Têt...) pour prendre en compte le contexte local

Les acteurs du PGRE et des PLG

- Le PGRE concerne **tous les usages et usagers** de l'eau superficielle du bassin versant. Les usages ; agricole, alimentation eau potable, hydroélectricité, pisciculture, barrages, loisirs... Les usagers ; ASA, communes, particuliers, syndicats...
- Le **préfet de département** est chargé par le préfet de bassin de prendre les mesures pour résorber le déséquilibre quantitatif et atteindre le bon état écologique. Il est donc garant/responsable de la bonne conduite des PGRE et de l'atteinte des objectifs quantitatifs.
- Le **SMBVT** est la structure opérationnelle qui anime la concertation, élabore les documents. Son rôle est de faire émerger, suggérer des propositions de gestion et d'actions auprès des acteurs locaux, d'apporter une expertise technique. Il communique mais **ne peut être tenu responsable** des objectifs fixés par l'Etat, ni des critères d'éligibilité et d'accès aux financements.
- Les **acteurs locaux**, structures opérationnelles porteuses des actions. Afin d'avoir une approche fine des enjeux de chaque sous-bassin, le SMBVT s'appuiera sur les structures de gestion locales (syndicat AEP, ASA, communes, associations diverses...). Elles constituent les relais locaux du PGRE sur les différents sous-bassins versants. Ce sont elles qui proposent et mettent en œuvre les actions et mesures du plan de gestion nécessaires pour l'atteinte des objectifs du PGRE. Après validation du PGRE et des plans d'actions, chaque maître d'ouvrage identifié est responsable des actions pour lesquelles il s'est engagé.
- Les **partenaires institutionnels** participent aux réunions et groupes de travail d'élaboration du PGRE, ils apportent leur expertise, notamment sur la faisabilité des actions engagées. Les **partenaires financiers** apportent une expertise technique et financière aux maîtres d'ouvrages locaux. Ils communiquent sur ces modalités et les critères d'éligibilité.

>>> Les objectifs du PGRE

- Ils sont issus de l'étude volume prélevable (résultats notifiés par préfet en 2013). Ils sont sous la responsabilité des services de l'état qui les présentera vallée par vallée.

Les instances d'élaboration du PGRE

L'élaboration du Plan de Gestion de la Ressource en Eau s'appuie sur un travail de concertation entre les usagers du bassin et leurs représentants, les élus et leur collectivité territoriale, l'Etat, les établissements publics locaux.

- Les commissions locales de gestion : premier échelon de la construction

Les commissions locales de gestion (CLG) sont constituées des **usagers locaux** d'un sous-bassin versant, tous usages : ASA, irrigants, gestionnaire AEP, usines hydro-électriques... La composition des commissions sera définie localement en concertation pour échanger sur la gestion de l'eau, les problématiques rencontrées, les objectifs à atteindre et les améliorations possibles à mettre en œuvre (actions ou règles de gestion) pour atteindre ces objectifs. Animées par le SMBVT, ces commissions émettront des propositions d'actions et/ou de gestion. Il sera possible, de faire intervenir certains partenaires ponctuellement.

- Groupes de travail thématiques : des ateliers de travail spécifiques par usages

Afin d'approfondir le travail des commissions locales, il pourra être utile de réunir des usagers par thématique, secteur géographique ou secteur d'activité.

- Le comité technique : la vision globale des enjeux

Il est constitué de techniciens, maîtres d'ouvrages, acteurs du bassin et de l'aménagement du territoire (collectivités, chambre d'agriculture, PNR, Fédération Pêche, Syndicat des nappes...) et des organismes institutionnels (Etat, Agence de l'eau, Région, Département). Il prépare le travail de la commission gestion quantitative et du comité de rivière.

Dans le cadre des PLG, il analyse les propositions issues des commissions locales et vérifie :

- la faisabilité des actions envisagées en termes techniques et d'accompagnement financier;
- la compatibilité des actions, des objectifs et mesures de gestion proposées avec le SDAGE et le bon état des milieux aquatiques, ainsi qu'avec le maintien/la satisfaction des besoins des différentes activités économiques sur le bassin (agricole essentiellement).

Dans le cadre du PGRE global, il synthétise les actions locales et examine les mesures à l'échelle du bassin versant permettant d'améliorer l'état quantitatif global. Il analysera la cohérence globale des actions et des mesures proposées avec les objectifs du SDAGE.

Les instances de validation du PGRE > vers la formalisation et la contractualisation

- La Commission Gestion Quantitative

Elle est une émanation, en plus restreint, du comité rivière et regroupe ainsi des membres élus des 3 collèges (collectivités territoriales, organisations professionnelles, usagers et associations et représentants de l'état et établissements publics). Son rôle consiste à partager l'état des lieux, analyser les propositions issues des commissions locales et fournir un premier avis au comité de rivière. La Commission a également un rôle de suivi du PGRE.

- La MISEN 66 émettra un avis sur les PLG et le PGRE

- Le Comité de Rivière

Il est l'organe central de l'élaboration du contrat de rivière et du PGRE Têt. Il a été arrêté par le préfet et représente les acteurs l'eau et des milieux aquatiques du bassin versant. A l'issue des phases de concertation et d'élaboration, le comité de rivière approuvera le PGRE et les PLG et fera l'objet d'une délibération avant soumission aux financeurs.

Le calendrier du PGRE

Objectif : élaboration du PGRE pour fin 2017 > Période de mise en œuvre : 2018-2021.
Plans Locaux de Gestion à réaliser : Têt Aval, Rotja, Castellane, Têt amont..

6 - Relevé de discussion

Sur le volet qualité

> objectif diminution des pollutions diffuses et intrants (type pesticides) Concernant l'action de la chambre d'agriculture qui sera fléchée au contrat de rivière

Mr BERTRAND (chambre agriculture) précise que le projet "PACTERRA" porté par la CA66 et qui a été mis en œuvre sur la vallée de l'Agly a inspiré une action similaire sur la vallée de la Têt dans le cadre des objectifs du contrat rivière Têt et dans le cadre d'un accord financier avec l'Agence de l'eau. Reste encore un travail technique à mener en concertation avec le SMBVT, sur le choix des secteurs où serait conduit le projet visant à promouvoir et développer des actions agro-environnementales.

Mme BERNAT (Agence de l'eau) : confirme qu'un Accord Cadre a été approuvé récemment et va être signé avec la chambre d'agriculture des PO. Il couvre plusieurs thématiques dont la gestion quantitative de l'Eau, avec des actions visant à une collaboration à l'élaboration des PGRE et à l'émergence de projets d'économies d'eau mais également, sur les pollutions diffuses, la MESE ou encore des collaborations aux projets de restauration des cours d'eau. Elle précise que cet accord cadre fixe des objectifs de résultats très précis et fera l'objet d'un suivi agrémenté de bilans.

Mr. JORDA (Chambre d'agriculture) complète en précisant que le SMBVT sera invité à la signature de l'Accord Cadre. Il attire cependant l'attention concernant la directive nitrate et pense que les évolutions en cours relatives à la définition des zones vulnérables vont remettre en cause beaucoup de chose. Mr. JORDA attend la réaction des élus et collectivités territoriales sur le sujet.

Sur le volet milieux naturels

> motivation à lancer un plan de gestion global des zones humides

Mr SEGALEN (Parc naturel RPC) indique en effet qu'un inventaire des zones humides est réalisé par le parc depuis 2006. Cet inventaire fixe un niveau de priorité (vulnérabilité) par rapport à l'état de conservation mais pas forcément au regard de la fonctionnalité ou du service rendu. Il confirme que sur le site classé des Bouillouses une étude fléchée à l'avant projet du contrat rivière est actuellement en cours. Deux prestataires ont été retenus : un pour le diagnostic fonctionnel des ZH, un autre sur l'aspect concertation multi-usages (pastoralisme, tourisme..). Mr SEGALEN souligne que le PNR travaille en partenariat étroit avec le SMBVT et confirme l'intérêt de la démarche dont la maîtrise d'ouvrage SMBVT paraît la plus adaptée.

Sur le volet milieux naturels

> gérer le risque en tenant compte du bon état des cours d'eau

Mr. DUMONTIER (parc naturel marin du GDL) demande si l'enjeu de la submersion marine est pris en compte dans le PAPI, le TRI et la SLGI.

Mr. CAROL et RIPOLL (SMBVT) confirment qu'une action portée par PMM compétente sur la zone littorale est fléchée au PAPI et que le TRI puis la SLGRI devront prendre en compte la submersion marine en tant que risque. En outre la submersion est aussi une compétence GEMAPI.

Mr. JORDA (Chambre d'agriculture) évoque le problème des zones d'expansion de crues, souvent associées à des zones où les enjeux agricoles sont importants. Sur ces zones, les agriculteurs travaillent "sans filet" et ne bénéficient pas d'assurances et n'émargent plus au titre de la calamité agricole. Il indique qu'il faudrait trouver des solutions dans le cadre des PAPI.

Mr CAROL (SMBVT) cite le projet actuellement mené sur la vallée du Boulès pour illustrer le travail partenarial à mener entre aménageurs et agriculteurs. Dès lors que des scénarios d'aménagement hydrauliques commencent à apparaître (juin/juillet 2016) le lien et la concertation avec les exploitants locaux et la chambre d'agriculture apparaît évident. Si le SMBVT assiste CC Roussillon Conflent, ces scénarios restent sous maîtrise d'ouvrage des collectivités, également assistées par un bureau d'étude. Ces collectivités sont pour la plupart en contact avec les acteurs agricoles concernés et sur la base des premières pistes de solutions, la concertation va s'organiser plus précisément. Mr CAROL précise en revanche que sur la Têt aval Vinça, on est plutôt sur des "zones de mobilité du fleuve" qui devront être confirmées dans le cadre du projet de restauration physique du lit de la Têt : un travail partenarial entre le SMBVT et la chambre est d'ores et déjà écrit en ce sens dans l'accord cadre qu'elle va signer avec l'Agence de l'eau.

Sur le volet gestion quantitative
> méthodologie d'élaboration du plan de gestion de la ressource

Mr. JORDA et BERTRAND (Chambre d'agriculture) pensent qu'il devrait y avoir un élu de la chambre d'agriculture à tous les échelons du processus d'élaboration et notamment au niveau de la commission locale de gestion, comme ce peut être le cas pour la CLE des nappes plio-quaternaires. Il demandent pourquoi les pêcheurs sont représentés et pas la chambre ? Si le SMBVT souhaite écarter la chambre ?

Mlle. DEBEURNE (SMBVT) indique que la chambre d'agriculture est présente au comité technique, à la commission gestion quantitative ainsi qu'au comité de rivière. Elle souligne que la commission locale de gestion (CLG) a été définie au regard des objectifs ; ceux de travailler avec les usagers qui sont directement concernés par la gestion locale et qui seront surtout les maîtres d'ouvrages du programme d'actions qui en découle. La fédération de pêche en tant que tel ne siège pas.

Mr CAROL (SMBVT) rappelle que l'équipe technique, tout comme les élus du SMBVT, s'investissent énormément pour tenter d'avancer sur ce projet. Il souligne que la chambre d'agriculture est régulièrement sollicitée et n'est en rien écartée. La commission locale n'a pas la même portée que la CLE des nappes qui serait plus proche du comité rivière. L'objet est de travailler sur les besoins en propre des usagers qui sollicitent par ailleurs régulièrement le syndicat. S'il y a un élu local de la chambre il sera en revanche forcément associé puisque la constitution de la commission se fera en concertation locale et avec les usagers.

Mme BERNAT (Agence de l'eau) pense que la constitution de la CLG est adaptée puisqu'elle tourne notamment autour des ASA et irrigants qui sont les premiers concernés par le PGRE/PLG.

Mr. SEGALEN (Parc naturel RPC) s'interroge sur la concertation autour des objectifs et qui devait s'organiser vallée par vallée suite aux études volumes prélevables (EVP) ?

Mlle. DEBEURNE (SMBVT) indique qu'elle ne peut répondre à la place des services de l'Etat mais qu'il est prévu par la DDTM de présenter vallée par vallée les objectifs qui sont issus de l'EVP. La concertation sur les modalités opérationnelles pour atteindre ces objectifs se fera ensuite dans le cadre du PGRE et de chaque PLG.

Mr BERTRAND (chambre agriculture) rappelle que différents projets d'extension de l'irrigation, notamment de la vigne, sont promus par la chambre et devront être présentés et pris en compte.

Mr CAROL (SMBVT) confirme que la méthodologie PGRE étant posée, ces projets seront intégrés.

Mme BERNAT (Agence de l'eau) rappelle que l'agence sera attentive à ce que les acteurs locaux visent en priorité le travail sur les sous bassins de la Têt estimés déficitaires par l'étude volume prelevable mais souligne également l'importance de la concertation à l'échelle globale. Le PGRE Têt va englober des plans locaux de gestion qui, tous ensemble, vont contribuer à l'objectif : ce sont là des critères d'éligibilité pour accéder aux financements. L'agence précise qu'il faudrait donc que le PGRE global soit finalisé pour fin 2017.

Mr. CHARRON (Département) pense que le calendrier est beaucoup trop ambitieux. Il évoque le risque de se disperser et passer à côté des phases de vraies concertations, pourtant indispensables pour avoir un programme d'actions emportant l'adhésion, opérationnel et réaliste. Il précise qu'il vaudrait mieux faire moins de PLG mais se prémunir d'une bonne appropriation des enjeux par les acteurs locaux pour ne pas avoir des plans de gestion "vides".

Mr. SEGALEN (Parc naturel RPC) explique que sur les vallées de la Rotja et de la Castellane il y a déjà eu un travail de mené avec les études du PNR et qu'un programme d'actions vient de faire l'objet de demandes de subventions.

Mr. CHARRON (Département des PO) souligne que le PGRE ce n'est pas seulement un programme d'action mais qu'il comporte des modes de gestion établis dans le cadre d'une concertation locale qui peut prendre beaucoup de temps et ne fait pas forcément l'objet de demandes de subventions.

Mlle DEBEURNE et Mr CAROL (SMBVT) proposent de commencer l'élaboration d'un ou deux PLG et du PGRE Têt (une première version) dans un premier temps. Cela n'empêche pas de démarrer une concertation sur les autres sous-bassins tout comme de saisir les opportunités, mais il est vrai qu'il sera difficile de boucler tous les PLG d'ici fin 2017. L'important est désormais de démarrer le chantier et de suivre une méthode qui sera adaptée au fur et à mesure de l'avancée des travaux ainsi qu'au cas par cas.

7 - Clôture de la réunion

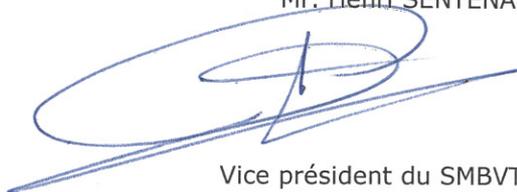
Mr SENTENAC (vice président du comité rivière et du SMBVT) remercie les agents du SMBVT pour la qualité de leurs présentations et souligne la confiance qui leur est accordée.

Il indique que, sur la base de la feuille de route qui vient d'être exposée, le chantier PGRE va pouvoir redémarrer dès septembre et fera l'objet d'adaptation au fil de l'eau. Il précise également que l'idéal serait de déposer un contrat de rivière définitif au premier semestre 2017 mais que les études en cours, notamment sur la gouvernance du bassin et du SMBVT seront déterminantes sur le calendrier, le potentiel d'animation, les arbitrages et l'opportunité de dépôt dudit dossier.

Mr. SENTENAC rappelle enfin l'importance pour les acteurs locaux de participer au projet global et de faire remonter leurs intentions de projets : il confirme la disponibilité du syndicat pour les y aider et centraliser puis partager les informations. Il remercie l'assemblée et lève la séance.

Compte rendu réalisé par le SMBVT, le 16 juillet 2016

Mr. Henri SENTENAC



Vice président du SMBVT,
structure porteuse du contrat de rivière

